



Le 2 décembre 2014

Joyeux Noël

ASSOCIATION CANADIENNE DES DÉMÉNAGEURS - NOUVELLES COORDONNÉES

L'ADRESSE POSTALE DE L'ACD A CHANGÉ.

En vigueur dès maintenant, notre adresse est celle indiquée ci-dessous. Veuillez en informer toutes les personnes intéressées dans votre entreprise.

Association Canadienne des Déménageurs
C. P. 26004, COP Churchill
Mississauga ON Canada L5L 5W7

Le courrier expédié à notre adresse actuelle continuera d'être acheminé aux personnes concernées. Cette annonce est faite dans le cadre du processus de transition de la présidence de l'Association. Paul Leader assumera bientôt la présidence en remplacement de John Levi. Il peut être joint par l'intermédiaire du bureau national ou par courriel à pleader@mover.net.

NOUVELLE CATÉGORIE DE MEMBRES AFFILIÉS

Le conseil d'administration de l'ACD vient d'approuver une nouvelle catégorie de membres affiliés pour les compagnies qui offrent des services associés à l'industrie du déménagement mais qui ne procèdent pas à des déménagements de familles, telles les entreprises en services d'emballage ou les consultants en réduction des effectifs. Communiquez avec nous pour en apprendre plus au sujet de cette nouvelle opportunité.

PROCÉDURE DE RÈGLEMENT DES LITIGES DE L'ACD

Le conseil d'administration de l'ACD a mis en place un Comité de règlement des litiges et a élaboré des procédures à cet effet. Au cours de la dernière année, nous avons eu plusieurs discussions à ce sujet et nous avons déterminé qu'il existait un besoin bien défini pour un tel processus. Le conseil d'administration croit que ceci sera bénéfique pour tous les membres dans les cas où ceux-ci ne peuvent solutionner une réclamation à l'interne. La procédure exigera l'implication du déménageur, du client et d'un panel de directeurs de l'ACD. Le processus de règlement des litiges peut être initié par le membre ou le client. Le panel proposera un règlement et une décision au déménageur et au consommateur relativement au dossier examiné. Le panel considèrera les positions des deux parties, les problématiques et les recours légaux considérés par les deux parties. Le conseil d'administration espère que les membres considèreront ce processus comme une ressource qu'ils peuvent utiliser afin d'aider dans le règlement de plaintes relativement difficiles à résoudre.

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE L'ACD

Le conseil d'administration de l'ACD a révisé le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle qui s'est tenue le 21 octobre 2014. La version non officielle du procès-verbal sera circulée parmi les principaux contacts de nos membres. Le procès-verbal sera incorporé dans l'agenda de la prochaine assemblée générale de l'automne 2015 pour être approuvé.

BANQUES ALIMENTAIRES CANADA

Lors de la conférence annuelle 2014 qui s'est tenue à Toronto du 18 au 21 octobre 2014, nous avons annoncé qu'au lieu de remettre des cadeaux aux conférenciers, nous effectuerions plutôt un don à Banques Alimentaires Canada. Nous venons tout juste d'émettre un chèque à Banques Alimentaires Canada au montant de 1 000\$. Ceci a été fait en lien avec l'objectif de l'ACD de supporter des banques alimentaires suite à l'initiative de l'organisme En mouvement contre la faim (Move for Hunger).

CONFÉRENCE ANNUELLE 2015 DE L'ACD

Gagnez une inscription gratuite à la conférence!

La planification de la conférence annuelle de l'ACD est en cours. Nous avons décidé que la conférence annuelle 2015 se déroulera ailleurs qu'à Toronto, mais nous avons besoin de votre aide afin de sélectionner un emplacement approprié et de procéder au recrutement des membres du Comité de planification. Veuillez compléter et nous retourner [le sondage](#) sur la conférence ci-inclus afin de nous indiquer ce que vous en pensez. **Nous choisirons au hasard un nom parmi tous ceux ayant répondu qui gagnera une inscription gratuite à la conférence.**

QUALIFICATIONS DES SOUS-CONTRACTANTS

Cette note est un rappel à nos membres afin que ceux-ci s'assurent bien que leurs sous-contractants répondent aux mêmes critères d'assurance contre les accidents du travail que ceux auxquels répondent les membres eux-mêmes. Si une partie de vos travaux est faite par des sous-contractants, vous êtes par conséquent responsable de leurs actions. Vous devez vous assurer que leurs travailleurs sont couverts par l'organisme de santé-sécurité approprié afin de protéger votre client et qu'ils détiennent également une assurance- responsabilité suffisante. Cette problématique a été soulevée par un membre en compétition avec un autre membre qui n'utilise pas un sous-contractant qualifié. Si vous utilisez votre certification de l'ACD pour vous qualifier auprès d'un consommateur, alors tous les membres de votre groupe de service doivent se conformer à cette norme, qu'ils soient ou non membres de l'ACD.

NOUVEAUX MEMBRES

L'ACD souhaite la bienvenue à six nouveaux membres qui se sont joints à l'association au cours des derniers mois.

Déménageurs

Mackie Moving Systems, Fredericton, N.-B.

Mackie Moving Systems, Dartmouth (Halifax), N.-É.

Mackie Moving Systems, Middleton, N.-É.

Affiliés

Vancouver In The Box, Vancouver, C.-B.

Fournisseurs

A1 Movers Services Inc., Ottawa, ON

GLOBAL MOVING SYSTEMS - AVERTISSEMENT AUX MEMBRES

La compagnie Global Moving Systems Ltd. (R.-U.) affiche un logo de l'ACD sur son site Web. Cette compagnie n'est pas membre de l'ACD. Nous avons reçu trois plaintes de consommateurs au cours des deux derniers mois relativement à cette entreprise et la British Association of Removers en a reçu encore plus. Avec cette communication, nous avisons nos membres au

sujet de cette compagnie. Il semblerait qu'il s'agisse d'une compagnie promettant certains services et qui, après paiements, est fautive de ne pas fournir les dits services.

RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA

Le Receveur général du Canada a annoncé qu'il arrêtera l'impression des talons de chèque des paiements versés par tous les ministères et organismes fédéraux d'ici février 2015. À compter du 18 novembre, les informations relatives aux paiements ne seront émises électroniquement qu'à ceux qui sont inscrits au dépôt direct. Le gouvernement du Canada éliminera progressivement le paiement par chèque et passera au dépôt direct d'ici février 2016. Nous vous encourageons donc à vous inscrire au dépôt direct, si ce n'est déjà fait. Communiquez avec le bureau du Receveur général du Canada en composant le 1-800-593-16661-800-593-1666 ou en visitant le [site Web](#) pour plus d'information à ce sujet.

CONFÉRENCE ANNUELLE 2015 DE LA BAR

La British Association of Removers tiendra sa conférence annuelle à l'hôtel Europa à Belfast du 21 au 23 mai 2015. Les membres de l'ACD ont été invités à y participer. Visitez le [site Web](#) de la BAR pour en savoir plus au sujet de cet événement des plus intéressants et communiquez directement avec la Bar relativement aux inscriptions. N'oubliez pas de mentionner que vous êtes membre de l'ACD.

COURS DES DÉMÉNAGEURS PROFESSIONNELS CANADIENS

Assurez-vous d'imprimer les résultats de vos modules!

Nous avons eu un problème avec notre formation en ligne. Nous n'avons pas reçu les résultats des tests. Si vous travaillez sur des modules, veuillez s'il vous plaît vous assurer d'imprimer les résultats de vos tests afin d'enregistrer l'achèvement de ces modules et nous informer lorsque vous aurez complété le cours. Il se peut que l'on vous demande de fournir les résultats de vos tests afin de prouver que le cours a bien été complété. Nous sommes désolés de cet inconvénient et nous nous efforçons de solutionner ces problèmes.

SI VOUS AVEZ DES NOUVELLES POUVANT INTÉRESSER L'INDUSTRIE CANADIENNE DU DÉMÉNAGEMENT, veuillez, s'il vous plaît, nous en informer et nous les insérerons dans nos prochaines éditions de cette infolettre. L'ACD se réserve le droit d'inclure et/ou de modifier les nouvelles et les annonces.

Association Canadienne des Déménageurs, PO Box 26004, RPO Churchill,
Mississauga ON Canada L5L 5W7
Tél. : 905-848-6579 Numéro sans frais : 1-877-656-4993 Téléc. : 905-756-1115
Courriel: admin@mover.net Site Web: www.mover.net